SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN
DU 25 MARS 2024

Convocations adressées le mardi 19 mars 2024
Nombre de délégués titulaires présents : 75
Nombre de délégués votants : 87
Nombre de délégués titulaires en exercice : 87

Délégués titulaires présents :

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Emmanuel FRANCOIS *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET *est arrivé à la délibération n°4*, Sébastien MARAIS, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Bruno FENET, Emmanuel DUMENIL, Elise PEREIRA-NUNES, Aude GOBLET *est arrivée à la délibération n° 7 et a donné pouvoir à Lionel AUDIGER jusqu'à son arrivée*, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Gérard DAVIET, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT *a donné pouvoir à Armelle AUDIN à partir de la délibération n°28*, Frédérique BARBIER, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER, Iman MANZARI *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Benoist PIERRE, Marion CABANNE, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Danielle PLOQUIN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Lionel AUDIGER, Dominique BOULOZ, Arnault BERTRAND *a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET à partir de la délibération n°12*, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Wilfried SCHWARTZ, Odile MACE, Frédéric DAGORET, Valérie JABOT, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Florent PETIT *est parti avant le vote de la délibération n°35*, Christopher SEBAOUN *est arrivé à la délibération n°2*, Christine BLET, Betsabée HAAS, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°2*, Eric THOMAS *est arrivé à la délibération n°2*, Catherine REYNAUD, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER *a donné pouvoir à Romain BRUTINAUD à partir de la délibération n°35*, Olivier LEBRETON *est arrivé à la délibération n°2*, Marie QUINTON, Barbara DARNET MALAQUIN, Romain BRUTINAUD, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER.

Titulaires absents excusés :

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Michel GILLOT, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Martin COHEN, Affiwa METREAU a donné pouvoir à Céline DELAGARDE, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Valérie JABOT, Evelyne DUPUY a donné pouvoir à Catherine GAULTIER, Christian BONNARD a donné pouvoir à Laurence LEFEVRE, Annaelle SCHALLER a donné pouvoir à Armelle GALLOT-LAVALLEE, Anne BLUTEAU a donné pouvoir à Franck GAGNAIRE, Benoît FAUCHEUX a donné pouvoir à Christophe DUPIN, Pierre-Alexandre MOREAU a donné pouvoir à Elise PEREIRA-NUNES, Fanny PUEL a donné pouvoir à Marie QUINTON.

Désignation de Danielle PLOQUIN, Conseillère Métropolitaine en qualité de Secrétaire de séance.

C_24_03_25_025- URBANISME - SAINT-AVERTIN - APPROBATION DU BILAN DES OBSERVATIONS ET DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU

Monsieur Christian GATARD, vice-président donne lecture du rapport suivant :

Le plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Avertin a été approuvé le 27 novembre 2017. Il a fait l'objet d'une modification n°1 approuvée par délibération métropolitaine le 23 mai 2022 et de 4 mises à jour par arrêtés métropolitains des 31 janvier 2018, 31 août 2022, 12 octobre 2022 et 23 janvier 2023.

Par courrier du 31 mai 2023, Monsieur le maire de Saint-Avertin a sollicité Tours Métropole Val de Loire pour engager une procédure de modification simplifiée de son PLU afin d'une part, d'adapter l'article 12 de la zone UB en diminuant le nombre de places de stationnement imposé lorsque la construction est dédiée à des logements inclusifs (logements pour adultes handicapés vieillissants) et d'autre part, pour procéder à quelques corrections d'erreurs matérielles, ajuster le règles relatives aux clôtures et clarifier les règles relatives aux accès.

L'engagement de la procédure à l'initiative du président de la Métropole ne nécessitant pas d'acte particulier (article L.153-37 du Code de l'urbanisme), les membres du Conseil métropolitain ont été informés du lancement de cette procédure le 25 septembre 2023.

Le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Avertin a été notifié le 22 novembre 2023 aux personnes publiques associées suivantes :

- la ville de Saint-Avertin,
- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire,
- le Syndicat Mixte de l'Agglomération Tourangelle,
- le Syndicat des Mobilités de Touraine,
- le Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
- la Direction Départementale des Territoires d'Indre-et-Loire,
- le Conseil régional Centre-Val de Loire,
- la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Les personnes publiques associées ayant rendu un avis sont :

- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire en date du 7 décembre 2023,
- la ville de Saint-Avertin en date du 11 décembre 2023,
- le Département d'Indre-et-Loire en date du 21 décembre 2023.

Après réception des avis, tous favorables, des personnes publiques associées, et conformément à la délibération métropolitaine du 11 décembre 2023, le dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Avertin a été mis à disposition du public en mairie de Saint-Avertin et au siège de Tours Métropole Val de Loire du lundi 8 janvier au mardi 6 février 2024.

En l'absence d'observation en lien avec l'objet de la procédure lors de la mise à disposition du public du dossier de projet de modification simplifiée n°1 du PLU, et dont le bilan est annexé à la présente délibération, aucune évolution du dossier de modification tel que présenté lors de la mise à disposition n'est apportée.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 à L.153-45, R.151-5 et L.153-47,

Vu le plan local d'urbanisme de Saint-Avertin approuvé le 27 novembre 2017, et ses différentes évolutions,

Vu le courrier du maire de Saint-Avertin en date du 31 mai 2023, sollicitant Tours Métropole Val de Loire en vue de la mise en œuvre d'une procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme communal,

Vu l'information faite en Conseil métropolitain du 25 septembre 2023 relative au lancement de la modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Avertin,

Vu les avis des personnes publiques associées sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLU,

Vu la délibération métropolitaine du 11 décembre 2023 fixant les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Saint-Avertin,

Vu les résultats de la mise à disposition du public qui s'est tenue du 8 janvier au 6 février 2024,

Vu le bilan des observations annexé à la présente délibération,

Vu le dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Saint-Avertin annexé à la présente délibération,

Vu l'avis du Bureau réuni en commission préalable en date du 11 mars 2024,

Vu l'avis de la commission urbanisme et aménagement, en date du 29 février 2024,

- **APPROUVE** le bilan des observations ;

- APPROUVE le dossier de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de Saint-Avertin tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- DIT QUE :

- la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de Tours Métropole Val de Loire et en mairie de Saint-Avertin pendant un mois,

- la mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

- la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures d'informations et de publicité.

Le Conseil Métropolitain adopte à l'unanimité.
1 abstention.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Frédéric CHABELLARD